

Entre août et octobre 1942, le Gouvernement de l'Etat Français à Vichy a livré aux Autorités allemandes en zone occupée plus de 10 000 Juifs de la zone non-occupée, territoire où il n'y avait pas d'Allemands. Ces personnes parce que nées juives et considérées comme apatrides – et parmi elles des centaines d'enfants – ont été déportées et assassinées dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

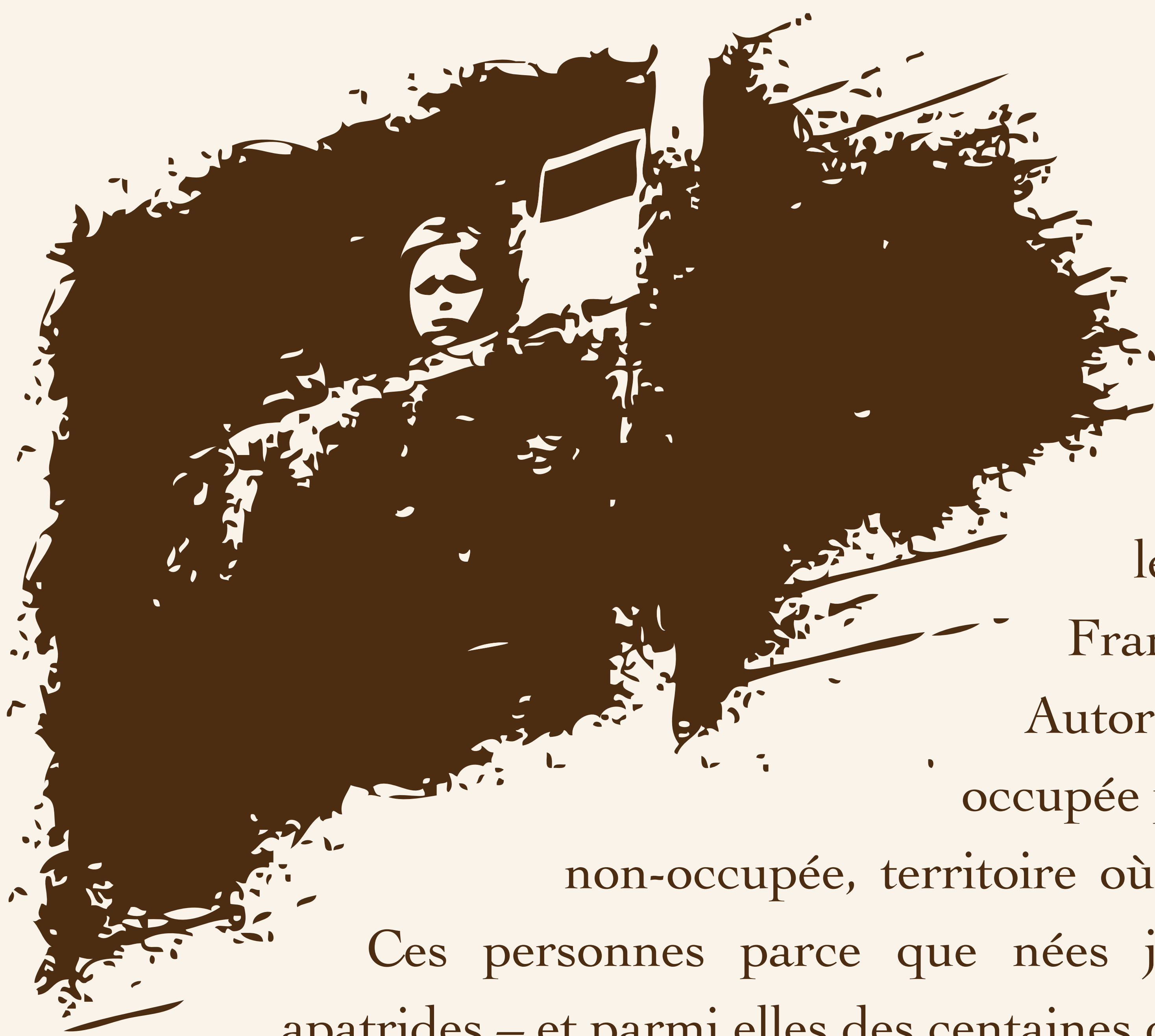
Ces personnes se trouvaient soit déjà internées dans des camps spéciaux créés par l'Etat Français, ou dans des formations de travailleurs étrangers, soit elles ont été arrêtées dans de grandes rafles menées par la police française dans les villes et les villages des quarante départements de la zone libre. Transférés de Centres départementaux de regroupement en Centres régionaux de rassemblement, les Juifs raflés ont été ensuite transportés au camp de Drancy dans des conditions inhumaines dans des wagons à bestiaux. Ils ont franchi la ligne de démarcation entre les deux zones aux dates suivantes :

### À CHALON SUR SAÔNE

7 août 1942 - 1003 pers.	3 sept. 1942 - 749 pers.
9 août 1942 - 1115 pers.	5 sept. 1942 - 621 pers.
12 août 1942 - 780 pers.	15 sept. 1942 - 594 pers.
14 août 1942 - 538 pers.	22 sept. 1942 - 190 pers.
25 août 1942 - 1184 pers.	30 sept. 1942 - 70 pers.
30 août 1942 - 544 pers.	6 oct. 1942 - 117 pers.
1 <sup>er</sup> sept. 1942 - 620 pers.	22 oct. 1942 - 107 pers.

### À VIERZON

29 août 1942 - 446 pers.
2 sept. 1942 - 960 pers.
4 sept. 1942 - 868 pers.



Entre août et octobre 1942, le Gouvernement de l'Etat Français à Vichy a livré aux Autorités allemandes en zone occupée plus de 10 000 Juifs de la zone non-occupée, territoire où il n'y avait pas d'Allemands. Ces personnes parce que nées juives et considérées comme apatrides – et parmi elles des centaines d'enfants – ont été déportées et assassinées dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

Ces personnes se trouvaient soit déjà internées dans des camps spéciaux créés par l'Etat Français, ou dans des formations de travailleurs étrangers, soit elles ont été arrêtées dans de grandes rafles menées par la police française dans les villes et les villages des quarante départements de la zone libre. Transférés de Centres départementaux de regroupement en Centres régionaux de rassemblement, les Juifs raflés ont été ensuite transportés au camp de Drancy dans des conditions inhumaines dans des wagons à bestiaux. Ils ont franchi la ligne de démarcation entre les deux zones aux dates suivantes :

### À VIERZON

29 août 1942 - 446 pers.  
2 sept. 1942 - 960 pers.  
4 sept. 1942 - 868 pers.

### À CHALON SUR SAÔNE

7 août 1942 - 1003 pers.      3 sept. 1942 - 749 pers.  
9 août 1942 - 1115 pers.      5 sept. 1942 - 621 pers.  
12 août 1942 - 780 pers.      15 sept. 1942 - 594 pers.  
14 août 1942 - 538 pers.      22 sept. 1942 - 190 pers.  
25 août 1942 - 1184 pers.      30 sept. 1942 - 70 pers.  
30 août 1942 - 544 pers.      6 oct. 1942 - 117 pers.  
1<sup>er</sup> sept. 1942 - 620 pers.      22 oct. 1942 - 107 pers.